BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2000

85 – VENDÉE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Ventes et cessions

538 986 191 RCS La Roche-sur-Yon.
E-REGENERE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 8, rue René Coty Zone Sud, 85000 La Roche-sur-Yon.
Précédent propriétaire : 538 986 191 RCS La Roche-sur-Yon. **E-REGENERE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ABC BATTERIES Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 8 rue Rene Coty Pepiniere Entreprises, Local 25 85000 La Roche-sur-Yon Capital : 20000.00 EUR Numéro unique d'identification : 802341511 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Société absorbee : E-REGENERE Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 8 rue René Coty Zone Sud 85000 La Roche-sur-Yon Capital : 8000.00 EUR Numéro unique d'identification : 538986191 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 53642.00 EUR - passif de 13642.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 5 parts de la société ABC BATTERIES pour 2 de la société E-REGENERE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les associés uniques des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er février 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société E-REGENERE depuis le 1er février 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par ABC BATTERIES. La société E-REGENERE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. . Montant de la prime de fusion : 20000.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 20.07.2018. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ABC BATTERIES : 23.07.2018 (au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON). Pour la société E-REGENERE : 23.07.2018 (au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON)..